RESEARCH CENTRE BY-LAWS FOR THE CENTRE FOR INTERDISCIPLINARY RESEARCH IN MUSIC MEDIA AND TECHNOLOGY 2025

RÈGLEMENT DU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN MUSIQUE, MÉDIAS ET TECHNOLOGIE 2025

1. Name and Location of Research Centre

Centre for Interdisciplinary Research in Music Media and Technology, hereinafter CIRMMT or the Centre. Located at Schulich School of Music, McGill University, 527 Sherbrooke St. W., Montreal, QC H3A 1F3

1. Nom et adresse du centre de recherche

Centre Interdisciplinaire de Recherche en Musique, Médias et Technologie, ci-après CIRMMT ou le Centre. Situé à l'École de musique Schulich, Université McGill, 527, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 1E3

2. Partner Institutions

The Centre's partner institutions include McGill University, Université de Montréal, Université de Sherbrooke and École de technologie supérieure; hereinafter the partner institutions.

2. Institutions partenaires

Les institutions partenaires du Centre sont l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'École de technologie supérieure ; ci-après les institutions partenaires.

3. Mission

- To undertake interdisciplinary research in the broad area of music and sound.
- To develop innovative approaches to the scientific study of music, media and technology.
- To promote the application of newer technologies in science and the creative and performing arts.
- To provide an advanced research training environment.
- To provide an internationally recognized crucible for the development of an interdisciplinary culture between artists and scientists.
- To disseminate research through a variety of media.
- To form partnerships with the public and parapublic sectors in Quebec, Canada and internationally.
- To foster knowledge and technology transfer with industrial and commercial partners.

3. Mission

- Entreprendre des recherches interdisciplinaires dans les domaines de la musique et du son.
- Élaborer des approches novatrices pour l'étude scientifique de la musique, des médias et des technologies.
- Promouvoir l'application des nouvelles technologies dans les sciences ainsi que dans les arts créatifs et de la scène.
- Fournir un environnement de formation pour la recherche avancée.
- Offrir un creuset reconnu à l'échelle internationale pour le développement d'une culture interdisciplinaire entre les artistes et les scientifiques.
- Diffuser la recherche à travers une variété de médias.
- Former des partenariats avec les secteurs public et parapublic au Québec, au Canada et à l'étranger.
- Favoriser le transfert des connaissances et des technologies avec des partenaires de l'industrie et commerciaux.

4. Management

- The Board oversees CIRMMT's management and is responsible for approving the research direction and priorities, membership, and budget decisions.
- The Executive Committee handles policy decisions and resource allocations.
- The Director and Associate Directors manage dayto-day operations.

4. Gestion

- Le Conseil d'Administration supervise la gestion du CIRMMT et approuve l'orientation de la recherche du CIRMMT et ses priorités, l'adhésion des membres et les décisions budgétaires.
- Le Comité Exécutif s'occupe des décisions politiques et de l'allocation des ressources.
- La·le Directeur·rice et les Directeur·rices
 Associé·es gèrent les opérations quotidiennes.

- If the Director takes an extended leave, the Executive Committee nominates an Associate Director to manage the Centre.
- If an Associate Director takes an extended leave, the Executive Committee may nominate a regular member to replace them.
- The International Advisory Council, with artistic, scientific/technological, and industrial branches, offers guidance on collaborative research, research evaluation, articulation of international research agendas, and development. The Board consults the council electronically, and council members participate in Board meetings as needed.
- The Equity, Diversity and Inclusion (EDI) committee aims to provide guidance and solutions for CIRMMT to provide a positive, inclusive, and equitable research environment in which everyone is welcome, regardless of race, gender identity, sexuality, physical or cognitive abilities, or any other trait.

- Si la·le Directeur·rice prend un congé prolongé, le Comité Exécutif nomme un·e Directeur·rice Associé·e à la gestion du Centre.
- Si un·e Directeur·rice Associé·e prend un congé prolongé, le Comité Exécutif peut nommer un·e membre régulier·ère pour la·le remplacer.
- Le Conseil Consultatif International, doté de branches artistiques, scientifiques, technologiques et industrielles, apporte ses recommandations sur la recherche collaborative, l'évaluation de la recherche, l'articulation des programmes de recherche internationaux et le développement. Le Conseil d'Administration consulte le Conseil Consultatif International par voie électronique, et les membres du Conseil Consultatif International participent aux réunions du Conseil d'Administration au besoin.
- Le comité Équité, diversité et inclusion (EDI) a pour but d'offrir des recommandations et des solutions au CIRMMT afin d'assurer un environnement de recherche positif, inclusif et équitable dans lequel chacun·e est la·le bienvenu·e, indépendamment de sa race, de son identité de genre, de sa sexualité, de ses capacités physiques ou cognitives ou de tout autre trait.

4.1 Membership of the Board

The Board's membership comprises:

- Ex-officio positions:
 - Dean of the Schulich School of Music (chair)
 - At least one Dean or delegate from each partner institution
 - Vice-President (Research) or delegate of each partner institution
 - o Provost of McGill University or delegate
 - Director of CIRMMT
- Elected positions:
 - Four active Regular Members equally representing both 1) artistic and scientific research and 2) partner institutions
 - A graduate student member and/or postdoctoral fellow
 - One representative from each International Advisory Council branch, selected by the board on a rotating basis.

Faculty members serve three-year terms. Student members serve two-year terms. Appointments are typically renewed once for those from McGill University and twice for those from other partner universities. Exceptions to renewals may occur based on low partner institution Regular membership.

4.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Membres d'office :
 - Doyen·ne de l'École de musique Schulich (président·e)
 - O Au moins un·e Doyen·ne ou délégué·e de chaque établissement partenaire
 - ∨ice-doyen·ne (à la recherche) ou délégué·e de chaque établissement partenaire
 - o Provost de l'Université McGill ou délégué·e
 - o Directeur-rice du CIRMMT
- Membres élu·es:
 - Quatre Membres Régulier·ères actif·ves représentant à parts égales 1) la recherche artistique et scientifique et 2) les institutions partenaires
 - Un·e membre étudiant·e diplômé·e et/ou un·e boursier·/ère postdoctoral·e
 - Un·e représentant·e de chaque branche du Conseil Consultatif International, choisi·e par le conseil d'administration à tour de rôle.

Les membres du corps professoral ont un mandat de trois ans. Les membres étudiant es ont un mandat de deux ans. Les nominations sont généralement renouvelées une fois pour les membres de l'Université McGill et deux fois pour les membres

d'autres universités partenaires. Des exceptions aux renouvellements peuvent se produire en fonction d'un faible nombre d'adhésions Membres Régulier·ères d'une institution partenaire.

4.2 Membership of the Executive Committee

The Executive Committee includes:

- The Director
- 2 Associate Directors
- The Associate Dean, Research, from the Schulich School of Music
- Members representing the research axes
- One student representative

The Committee meets once a month.

4.3 Membership of the International Advisory Council

The International Advisory Council is made up of internationally renowned innovators and researchers in the realms of the arts, sciences and technologies of sound and music. The Board approves the membership of the International Advisory Council, ensuring equal representation from artistic, scientific/technological, and industrial sectors. Members serve renewable three-year terms.

4.4 Membership of the Equity Diversity and Inclusion (EDI) Committee

The EDI committee is comprised of any CIRMMT member interested in the subject, including regular members, collaborator, and students.

The committee will be run by a chair or two co-chairs who will serve for a minimum of one-year. The committee will not be chaired by a member who is on the Executive Committee.

Participation by all other members can be on a regular or on an ad hoc basis.

The Committee meets 4-6 times per year.

5. Appointment of Director and Associate Directors

A subcommittee, comprising the Board Chair and three Regular Members, recommends Director nominations to the Board. The Board may initiate a Director search, if necessary.

 The Director must have a full-time position at McGill to be eligible for the role.

4.2 Composition du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif comprend :

- La·le Directeur·rice
- 2 Directeur-rices Associé-es
- La·le Vice-doyen·ne à la recherche de l'École de musique Schulich
- Des Membres représentant les axes de recherche
- Un·e représentant·e des étudiant·es

Le Comité se réunit une fois par mois.

4.3 Composition du Conseil Consultatif International

Le Conseil Consultatif International est composé d'innovateur·rices et de chercheur·euses de renommée internationale dans les domaines des arts, des sciences et des technologies du son et de la musique. Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil Consultatif International, assurant ainsi une représentation égale des secteurs artistique, scientifique, technologique et industriel. Les membres effectuent un mandat renouvelable de trois ans.

4.4 Composition du Comité Équité, Diversité et Inclusion (EDI)

Le comité EDI est composé de tout-e membre du CIRMMT intéressé-e par le sujet, y compris les membres régulier-ères, les collaborateur-rices et les étudiant-es.

Le comité sera dirigé par un·e président·e ou deux coprésident·es qui siégeront pendant au moins un an. Le comité ne sera pas présidé par un·e membre du Comité Exécutif.

La participation de tous tes autres membres peut se faire de manière régulière ou ponctuelle.

Le Comité se réunit de 4 à 6 fois par an.

5. Nomination du de la Directeur-rice et des Directeur-rices Associé-es

Un sous-comité, composé du de la Président e du Conseil d'Administration et de trois Membres Régulier ères, recommande des candidatures pour la le Directeur rice au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut lancer une recherche de Directeur rice, si nécessaire.

• The Director is accountable to the Board and serves as an ex-officio member of the Schulich School of Music Executive Committee.

The Executive Committee recommends nominations for the two Associate Directors (Artistic Research; Scientific and Technological Research) to the Board.

The Board's recommendations for the Director and Associate Directors' appointments are conveyed to McGill's Provost by the Chair of the Board for approval.

Each term is three years, renewable once. Teaching release decisions rest with the head of the home unit of the Director and Associate Directors, or the implicated faculty's Dean.

- La·le Directeur·rice doit avoir un poste à temps plein à McGill pour être admissible au poste.
- La-le Directeur-rice rend compte au Conseil d'Administration et est membre d'office du Comité Exécutif de l'École de musique Schulich.

Le Comité Exécutif recommande des candidatures pour les deux Directeur·rices Associé·es (à la recherche artistique; à la recherche scientifique et technologique) au Conseil d'Administration.

Les recommandations du Conseil d'Administration concernant la nomination du de la Directeur rice et des Directeur rices Associé es sont transmises au à la Provost de McGill par la le Président e du Conseil d'Administration pour approbation.

Chaque mandat est de trois ans, renouvelable une fois. Les décisions relatives à la libération des tâches d'enseignement relèvent du de la directeur rice de l'unité d'appartenance du de la Directeur rice et des Directeur rices associé es, ou du de la Doyen ne de la faculté concernée.

6. Membership

CIRMMT has the following six classes of membership:

- Regular Member: Senior researchers (i.e., faculty members from partner institutions, other institutions, or industry) whose principal research affiliation is with the Centre.
- ii. **Collaborator**: Adjunct professors, faculty from partner and non-partner institutions not primarily affiliated with CIRMMT, technical and research associates/assistants and researcher-creators. Collaborator members are not eligible for CIRMMT funding and cannot sponsor student members.
- iii. Visiting Academic: Short-term visiting researchers or researcher-creators, of up to one year, with the same privileges as Collaborator members.
- iv. Post-doctoral / graduate student member: Regular and visiting post-docs and graduate students, eligible for some funding.
- v. **Undergraduate and visiting student members**: Generally not eligible for funding.
- vi. **Honorary Lifetime member**: Retired Regular Members or emeritus professors recognized for significant contributions to CIRMMT's mission or community.

To apply for **Regular Membership** at CIRMMT, researchers must submit their CV, a letter of intent outlining their interest, and two recommendation letters from Regular Members to the Executive

6. Adhésion

Le CIRMMT compte les six catégories de membres suivantes :

- i. Membre Régulier-ère : Chercheur-euses principaux-ales (c.-à-d. membres du corps professoral des institutions partenaires, d'autres institutions ou de l'industrie) dont la principale affiliation de recherche est avec le Centre.
- ii. Collaborateur-rice: Professeur-es auxiliaires, membres du corps professoral des institutions partenaires et non partenaires qui ne sont pas principalement affiliés au CIRMMT, associées/assistant-es techniques et de recherche et chercheur-euses-créateur-rices. Les membres collaborateur-rices ne sont pas admissibles au financement du CIRMMT et ne peuvent pas parrainer de membres étudiant-es.
- iii. Chercheur·euse invité·e : Chercheur·euse invité·e à court terme ou chercheur·euse-créateur·rice, d'une durée maximale d'un an, avec les mêmes privilèges que les membres Collaborateur·rices.
- iv. Membre étudiant·e postdoctoral·e / diplômé·e: Post-docs et étudiant·es de cycles supérieurs régulier·ères ou invité·es, éligibles à certains financements.

Committee. Selected candidates are strongly encouraged to present their work in a seminar to the Centre's research community.

To apply for **Collaborator membership**, researchers must submit their CV, a letter of intent, and two letters of sponsorship from Regular Members to the Executive Committee. Researchers who were previously Student Members and are seeking Collaborator Membership within two years of having finished their studies must submit their CV, a letter of intent, and *only one* letter of sponsorship from a Regular Member to the Executive Committee.

The Board ratifies nominations for new Regular and Collaborator Members and renews memberships.

To apply for Student Membership, post-doctoral, graduate, undergraduate, and visiting students require sponsorship from a Regular Member *and* must be engaged in a research project within the Centre's mandate. Prospective Student Members must submit a brief written statement explaining their interest in joining and how their research aligns with the Centre's objectives. The Director(s) or delegate(s) review applications.

Regular and Collaborator Memberships lasts three years, renewable. Post-doctoral/Graduate, Undergraduate, and Visiting Student memberships last three years, renewable, or for the duration of their studies if shorter.

Renewals for Regular, Collaborator and Student members will be processed during the Fonds de Recherche du Québec (FRQ) applications and midterm reviews.

- v. Membres étudiant·es invité·es et de premier cycle : Généralement non éligible au financement.
- vi. Membre Honoraire à vie : Membres Régulier·ères Retraité·es ou professeur·es émérites reconnu·es pour leurs contributions importantes à la mission ou à la communauté du CIRMMT.

Pour faire une demande d'Adhésion en tant que Membre Régulier·ère au CIRMMT, les chercheur·euses doivent soumettre leur CV, une déclaration d'intention décrivant leur intérêt et deux lettres de recommandation de Membres Réguliers au Comité Exécutif. Les candidat·es retenu·es sont fortement encouragé·es à présenter leurs travaux dans le cadre d'un séminaire à la communauté de recherche du Centre.

Pour faire une demande d'Adhésion en tant que Membre Collaborateur·rice, les chercheur·euses doivent soumettre leur CV, une déclaration d'intention et deux lettres de parrainage de Membres Réguliers au Comité Exécutif. Les chercheur·euses qui étaient auparavant Membres Étudiant·es et qui souhaitent devenir Membres Collaborateur·rices dans les deux ans suivant la fin de leurs études doivent soumettre leur CV, une déclaration d'intention et *une seule* lettre de parrainage d'un·e Membre Régulier·ère au Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration ratifie les candidatures de nouvelles·aux Membres Régulier·ères et Collaborateur·rices et renouvelle les adhésions.

Pour demander l'Adhésion en tant que Membre étudiant·e, les étudiant·es postdoctoraux·ales, de cycles supérieurs, de premier cycle et invité·es doivent être parrainé·es par un·e Membre régulier·ère et doivent participer à un projet de recherche dans le cadre du mandat du Centre. Les Membres Étudiant·es potentiel·les doivent soumettre une brève déclaration écrite expliquant leur intérêt à adhérer au Centre et comment leur recherche s'aligne sur les objectifs du Centre. Les Directeur·rices ou leurs délégué·es examinent les demandes.

Les adhésions Régulier·ères et Collaborateur·rices durent trois ans, renouvelables. Les adhésions des membres étudiant·es (Postdoctoraux·ales/Supérieur·es, de Premier Cycle et Invité·es) durent trois ans, renouvelables, ou pour la durée de leurs études si elles sont plus courtes.

Les renouvellements pour les Membres Régulier-ères, Collaborateur-rices et Étudiant-es seront traités lors des demandes au Fonds de recherche du Québec (FRQ) et des évaluations à miparcours.

7. Budget

The Director, in consultation with the Executive Committee, prepares CIRMMT's budget for approval by the Board.

8. Allocation and Accessibility of the Centre's Facilities and Equipment

CIRMMT's central laboratories are available to all members to facilitate interdisciplinary, collaborative research projects. These labs have no default users. The Director and Executive Committee, guided by the Centre's Laboratory Allocation Policy (Appendix A), oversee space and equipment allocation. Upon request, members may temporarily loan research equipment that is

- a. not part of the default lab configurations and
- b. not currently in use in the central laboratories.

Regular members may appeal resource allocation decisions to the Board for final decision.

CIRMMT's facilities, including laboratories and offices, are accessible to all members following the Centre's Laboratory Allocation Policy. CIRMMT is located on the 8th floor of the Elizabeth Wirth Music Building, accessible by elevator.

7. Budget

La·le Directeur·rice, en consultation avec le Comité Exécutif, prépare le budget du CIRMMT aux fins d'approbation par le Conseil d'Administration.

8. Attribution et Accessibilité des Installations et des Équipements du Centre

Les laboratoires centraux du CIRMMT sont à la disposition de tous-tes les membres afin de faciliter les projets de recherche interdisciplinaires et collaboratifs. Ces laboratoires n'ont pas d'utilisateur-rices par défaut. La-le Directeur-rice et le Comité Exécutif, guidé-es par la Politique d'Attribution des Laboratoires du Centre (annexe A), supervisent l'attribution des espaces et des équipements. Sur demande, les membres peuvent temporairement emprunter de l'équipement de recherche qui :

- a. ne fait pas partie des configurations de laboratoire par défaut et
- b. n'est pas utilisé durant cette période dans les laboratoires centraux.

Les membres régulier ères peuvent faire appel des décisions d'attribution des ressources auprès du Conseil d'Administration pour qu'il rende une décision finale.

Les installations du CIRMMT, y compris les laboratoires et les bureaux, sont accessibles à tous-tes les membres conformément à la Politique d'Attribution des Laboratoires du Centre. Le CIRMMT est situé au 8è étage du bâtiment de musique Elizabeth Wirth, accessible par ascenseur.

9. Annual Report & General Assembly of Research Centre

The Director prepares CIRMMT's Annual Report, including all financial details of the Centre's operations, for presentation to and approbation by the General Assembly and the Board of Directors.

An annual General Assembly of all CIRMMT members, chaired by the Chair of the Board, convenes to approve the annual report before submission to the Board.

9. Rapport Annuel et Assemblée Générale du Centre de Recherche

La·le Directeur·rice prépare le Rapport Annuel du CIRMMT, comprenant tous détails financiers des opérations du Centre, pour présentation et approbation par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale annuelle de tous·tes les membres du CIRMMT, présidée par la·le Président·e du Conseil d'Administration, se réunit pour Only Regular Members hold voting rights on presented motions. An Extraordinary General Assembly may be called if requested in writing; sent to the Chair of the Board, signed by at least 2/3 of Regular Members.

approuver le rapport annuel avant de le soumettre au Conseil d'Administration.

Seul·es les Membres Régulier·ères détiennent le droit de vote sur les motions présentées. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée sur demande écrite ; envoyée au·à la Président·e du Conseil d'Administration, signée par au moins 2/3 des Membres Régulier·ères.

10. Meetings of the Board

The Board convenes annually to receive the Annual Report, review activities and membership, approve the budget, provide long-term research and development strategies, and address any difficulties arising over the past year. The approved report is submitted to McGill University's Vice-President (Research), in their capacity as the chief research officer of the University.

An Extraordinary Meeting may be called if requested in writing; sent to the Chair of the Board, signed by at least 2/3 of Regular Members.

10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque année pour recevoir le Rapport Annuel, examiner les activités et les adhésions, approuver le budget, stipuler les stratégies de recherche et de développement à long terme et aborder les difficultés survenues au cours de l'année écoulée. Le rapport approuvé est soumis au·à la Vice-recteur·rice à la recherche de l'Université McGill, en sa qualité de directeur·rice de la recherche de l'Université.

Une Réunion Extraordinaire peut être convoquée sur demande écrite; envoyée au·à la Président·e du Conseil d'Administration, signée par au moins 2/3 des Membres Régulier·ères.

11. Research Agreements, Contracts, Grants and Gifts CIRMMT cannot enter into research, grant, or contract agreements without co-signatures of the appropriate University signing officers. Gifts to the Centre must be managed through the appropriate University channels.

11. Ententes de Recherche, Contrats, Subventions et Dons

Le CIRMMT ne peut conclure d'ententes de recherche, de subvention ou de contrat sans cosignature des signataires autorisé·es approprié·es de l'Université. Les dons au Centre doivent être gérés par les canaux appropriés de l'Université.

12. Modification to the bylaws

Executive Committee and the Board must approve all changes to the bylaws.

12. Modification du règlement

Le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration doivent approuver toutes les modifications apportées au règlement.

13. Dissolution of the Research Centre

If CIRMMT no longer satisfies the basic requirements laid down by McGill University, e.g., insufficient membership, lack of demonstrable research activity, failure to file Annual Reports or by a vote of the membership at the Annual General Assembly, the Vice-President (Research) of McGill University can recommend to the Provost of McGill University that the Research Centre be closed.

13. Dissolution du Centre de Recherche

Si le CIRMMT ne satisfait plus aux exigences de base établies par l'Université McGill, par exemple de par un nombre insuffisant d'adhérent·es, l'absence d'activités de recherche démontrables, le non-dépôt des Rapports Annuels ou par un vote des membres à l'Assemblée Générale Annuelle, la·le Vicerecteur·rice à la recherche de l'Université McGill peut recommander au·à la Provost de l'Université McGill de fermer le Centre de Recherche.